

- Nombre de Conseillers Municipaux

27

- Date de la convocation

26 09 23

L'an 2023, le 3 octobre à 18 H 00, le Conseil Municipal d'Avesnes-sur-Helpe s'est réuni au Grand Salon de la mairie d'Avesnes-sur-Helpe, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Sébastien SEGUIN, Maire.

**Etaient présents** : M. SEGUIN Sébastien (maire), M. BOUDJEMA Benoit, Adjoint au Maire, Mme WATTEAU Laurence, Adjointe au Maire, Mme BERTRAND Aline, Adjointe au Maire, M. VION Bruno, Adjoint au Maire, Mme DUCARNE Marie, Adjointe au Maire, M. LEFEVRE Christian, Adjoint au Maire, Mme HUBIERE Anne-Lise, Adjointe au Maire, M. ROUSSELLE Jacky, Adjoint au Maire, M. CASTEL Christian, M. HANCHART Gilles, Mme COLNOT Christine, , Mme CABOOR Sylvie, Mme MARTIN-LAVAQUERIE Valérie, Mme LEMAIRE Christiane, Mme MENET Cathy.

**Représentés par procuration** : Mme OUCI Mokhtaria (par Mme BERTRAND), M. FORGEZ Pascal (par Mme DUCARNE), M. BOURGE Jimmy (par Mme COLNOT), Mme CATTELOT Anne-Laure (par Mme Anne Lise HUBIERE), M. LEMMEN Felix (par M. ROUSSELLE), M. LESCUT Franck (par M. Bruno VION), M. LEFUR Philippe (par Mme MENET)

**Absents excusés** : M. BLARET Jean, M. PEROT Loïc, Mme ARIOUA Melissa, M. GUERTZMANN Gérard,

-----

**OBJET : Attribution d'une aide exceptionnelle à Optique PANCKOUCKE**

Dans le cadre des travaux entrepris par les régies de Noréade dans la rue Léo Lagrange pour une durée indéterminée, la commune d'Avesnes-sur-Helpe s'est engagée à maintenir le commerce de proximité.

En ce sens une procédure de remplacement a été proposée à l'entreprise Optique PANCKOUCKE, cette dernière ne pouvant délocaliser son point de vente, subie du fait des travaux, une baisse d'activité.

L'entreprise Optique PANCKOUCKE s'est rapproché des services de la ville pour solliciter une aide exceptionnelle de 3000€ équivalente à celle apportée à la boulangerie Stiévenard.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une première partie de la subvention à hauteur de 1 500€, la suite sera attribuée ultérieurement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'attribution d'une aide exceptionnelle à Optique PANCKOUCKE à hauteur de 3000€ en 2 versements de 1 500€.
- Autorise le Maire à signer les documents afférents à l'attribution de l'aide exceptionnelle à Optique PANCKOUCKE

Ainsi fait et délibéré en séance publique, au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures

Pour extrait conforme  
Le Maire

Publié sur le site le 05 octobre